



Pôle Ressources
Assemblées



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 février 2021 (18h30)
Salle Montgolfier- Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	26/01/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Clément CHAPEL

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAINTE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELKI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Aurélien HERRERO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Bernard CHAMPAHNET (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Romain EVRARD), Catherine MOINE (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Catherine MICHALON (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELKI), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

**CM-2021-23 - CULTURE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ENSEMBLE
HARMONIQUE D'ANNONAY**

Rapporteur : Madame Assia BAIBEN-MEZGUELKI

La Ville d'Annonay, au travers de son Conservatoire à rayonnement communal (CRC) et l'association Ensemble harmonique d'Annonay (EHA) sont deux acteurs culturels qui concourent à la promotion de la pratique musicale amateur depuis de nombreuses années. Des actions communes ont d'ores et déjà été concrétisées.

Dans le but de poursuivre cette collaboration et d'enrichir encore les activités musicales sur le territoire, il a été décidé de renforcer le partenariat liant ces deux entités et de traduire cette volonté partagée par la signature d'une convention de partenariat.

Ladite convention détermine précisément les engagements de la commune et celles de l'association.

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention de partenariat entre l'association Ensemble harmonique d'Annonay et la commune d'Annonay,

2021

AUTORISE Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à finaliser et à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/02/21
Affiché le : 08/02/21
Transmis en sous-préfecture le : 11/02/21
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 FEV. 2021